

Laure de Villoutreys

12/05/24 22:15

Enquête publique -desserte Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A l'attention de

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite porter à votre connaissance des éléments factuels et impérieux qui me font refuser catégoriquement ce projet de déviation de la départementale 137.

1/ est-il véritablement d'actualité en 2024 de dépenser 60 millions d'euros au minimum pour satisfaire le pôle économique de Luçon aux dépens des commerçants des 2 villages déviés ? Sachant que, de surcroît, l'accès à Luçon sera aléatoire puisque cette déviation débouchera après le rond point des 4 chemins, soit après l'embranchement vers Luçon ? Une telle incohérence est invraisemblable, sachant que pour la plupart, les véhicules se rendent à la Rochelle aux Sables d'Olonne...

2/ l'atteinte environnementale est considérable avec ce projet de bétonisation colossal (8 KM par 2 fois 2 voies), à l'encontre de toutes les préconisations (Loi ZAN) entre autres, engendrant des répercussions de pollution, de dégradation des zones agricoles, de conséquences irréversibles sur la faune, la flore, de paysages définitivement détériorés, de riverains gravement touchés par des nuisances importantes (vitesse de 110 km/h).

3/ est-il vraiment nécessaire de dégrader autant nos campagnes pour pallier des ralentissements (appelés embouteillages par ceux qui ne connaissent pas le périphérique parisien !) qui ont lieu quelques jours par an même si le trafic est certes dense ?

4/ éviter et prévenir les accidents potentiels est fort louable mais, à ma connaissance, il y a aussi des accidents sur les 3 ou 4 voies d'autoroute et d'autant plus graves que la vitesse est beaucoup plus élevée...

Peut être pourrait on réfléchir à des techniques de respect des limitations de vitesse... feux tricolores, radars... bien certainement moins chers que votre projet pharaonique de déviation.

Pour autant, vous n'empêcherez jamais les excités décervelés du volant d'exercer leur « talent » ni dans un village, ni sur une 2 fois 2 voies !

Donc cette déviation est pour moi et beaucoup d'autres un projet inutile, financièrement exorbitant, contraire à toutes les nouvelles orientations et directives gouvernementales du respect de l'environnement si important dans nos campagnes déjà bien abîmées...

Les conséquences seront extrêmement graves pour les commerçants, contraints de fermer, n'en doutez pas faute de clients (on ne comprend toujours pas comment se feront l'entrée et la sortie de Ste Gemme...), pour les agriculteurs expropriés qui ne savent pas comment sera compensée leur perte d'exploitation et à quelles contraintes (distance, qualité des terres...) ils devront faire face, pour des niveaux de pollution (nappe phréatiques détériorées, nuisances sonores, pollution accrue...).

Monsieur le Commissaire Enquêteur, il est certain que des villages contournés sont des

villages morts. Exemple : le centre ville de la Châtaigneraie où les pancartes de fermetures de commerces longent la rue principale.

Des routes à 4 voies sont une condamnation écologique pour nos terres, pour ceux qui la cultivent, pour la tranquillité des riverains.

Pour autant, je sais que la traversée de villages avec un flux important de véhicules une partie de l'année pose problème. Mais réfléchissons raisonnablement à garder ce qui existe déjà (route élargie à Ste Gemme) en tachant d'en améliorer l'efficacité pour le bien être de tous. Des solutions existent en dehors d'une bétonisation outrancière et coûteuse.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement à cette déviation.

Laure de Villoutreys